

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Madame Sylvie Beaumont
Mairesse
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville d'Alma
140, rue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 3R1

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Madame la Mairesse,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Frédéric Lemieux, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Sébastien D'Astous
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville d'Amos
182, 1^{re} Rue Est
Amos (Québec) J9T 2G1

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Patrick Rodrigue, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Madame Christine Beaudette
Mairesse
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Boisbriand
940, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7G 2J7

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Madame la Mairesse,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. André Lapointe, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Jean Martel
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Boucherville
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Boucherville (Québec) J4B 2Z7

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Roger Maisonneuve, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Éric Allard
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Châteauguay
5, boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Karl Sacha Langlois, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Madame Sylvie Beauregard
Mairesse
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Cowansville
220, place Municipale
Cowansville (Québec) J2K 1T4

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Madame la Mairesse,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Claude Lalonde, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Denis Martin
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Deux-Montagnes
803, rue Chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Benoit Ferland, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur André Guy
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Dolbeau-Mistassini
1100, boulevard Wallberg
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L1G7

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Pierre-Olivier Lussier, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Madame Stéphanie Lacoste
Mairesse
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Drummondville
415, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 6W3

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Madame la Mairesse,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Francis Adam, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Pierre-Luc Bellerose
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Joliette
614, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3E4

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Solie Masse, Directrice générale

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Luc Martel
Maire
Madame et Messieurs les membres du conseil
Ville de La Tuque
375, rue Saint-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy Klein', with a large, stylized initial 'K' and a long horizontal flourish extending to the right.

Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Pierre Pacarar, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Bernard Bigras-Denis
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Lachute
380, rue Principale
Lachute (Québec) J8H 1Y2

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Benoît Gravel, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Madame Nathalie Pelletier
Mairesse
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Magog
7, rue Principale Est
Magog (Québec) J1X 1Y4

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Madame la Mairesse,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Jean-François D'Amour, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Tim Thomas
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Pointe-Claire
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Karina Verdon, Directrice générale

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Nicolas Dufour
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Repentigny
435, boulevard Iberville
Repentigny (Québec) J6A 2B6

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Dominique Longpré, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Guy Caron
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Rimouski
205, avenue de la Cathédrale
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Marco Desbiens, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Xavier-Antoine Lalande
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Saint-Colomban
330, montée de l'Église
Saint-Colomban (Québec) J5K 1A1

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Stéphanie Parent, Directrice générale

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Claude Morin
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Saint-Georges
11700, boulevard Lacroix
Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Claude Poulin, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Patrick Péloquin
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Sorel-Tracy
71, rue Charlotte
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7K1

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Carlo Fleury, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Madame Céline Brindamour
Mairesse
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Val-D'Or
855, 2e Avenue
Val-D'Or (Québec) J9P 1W8

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

Madame la Mairesse,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

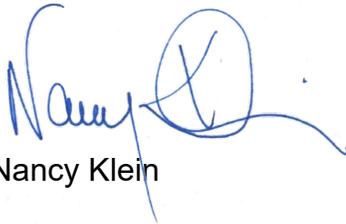
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy Klein', with a stylized flourish extending to the right.

Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Sophie Gareau, Directrice générale

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Guy Pilon
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrisac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Olivier Van Neste, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Monsieur Antoine Tardif
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Victoriaville
1, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 6T2

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Yves Arcand, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 juin 2024

Madame Christina M. Smith
Mairesse
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Westmount
4333, rue Sherbrooke Ouest
Westmount (Québec) H3Z1E2

Objet : Suivi des recommandations – Rapport d’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements

Madame la Mairesse,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l’appréciation de l’application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l’audit portant sur le processus encadrant l’adoption des règlements, dont le rapport a été publié en décembre 2020.

Ce document, qui inclut le taux d’application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception, comme prévu à l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l’extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maude Déry, CPA, CIA, directrice principale de l’expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée ou a donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Julie Mandeville, Directrice générale